



N° 0268 MESRS/DC/SGM/DBAU/SAUA/DAUE/SA

Cotonou, le 23 février 2024

COMMUNIQUÉ

(En lieu et place du communiqué N°268/MESRS/DC/SGM/DBAU/SIS/SAUA/DAUE/SA du 23 février 2024 merci de bien vouloir considérer le présent communiqué)

La Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique communique :

Le programme de bourse « Grande Muraille » UNESCO/Chine met à la disposition des cent trente-cinq (135) Etats membres de l'UNESCO, dont le Bénin, soixante-quinze (75) bourses au titre de l'année universitaires 2024-2025. Le Bénin est invité à présenter (02) deux candidats.

Les bourses sont destinées aux étudiants et universitaires qui souhaitent poursuivre leurs études supérieures ou effectuer une thèse en Chine.

Lesdites bourses couvrent :

- l'intégralité des frais de scolarité ;
- une partie des frais de logement ;
- les frais de subsistance.

I- Conditions d'admission

➤ Pour le master

- Être de nationalité béninoise ;
- Être titulaire d'une licence ou d'un diplôme reconnu équivalent dans la filière demandée dans une Université publique ou un établissement agréé ;
- Ne pas être boursier en cours d'étude dans les Universités Publiques du Bénin ;
- Être âgé de 45 ans au plus ;
- Posséder toutes ses facultés physiques et mentales.

➤ **Pour le doctorat**

- Être de nationalité béninoise ;
- Être titulaire d'un master ou d'un diplôme d'études supérieures reconnu équivalent, donnant accès à la formation demandée dans une Université publique ou un établissement agréé ;
- Ne pas être boursier en cours d'étude dans les Universités nationales du Bénin ;
- Être âgé de 50 ans au plus ;
- Posséder toutes ses facultés physiques et mentales.

II- Dossier de candidature

Les dossiers de candidature doivent comporter les pièces suivantes :

1. une (01) fiche de demande de bourse en ligne à télécharger sur le site web <http://www.campuschina.org> ; (la procédure de soumission de candidature est jointe au présent communiqué)
2. une copie légalisée de l'attestation de la licence ou du master ;
3. une copie légalisée des relevés de notes de la licence ou du master ;
4. une copie légalisée du passeport en cours de validité ;
5. une attestation de langue (l'attestation à remplir est jointe au présent communiqué) ;
6. un formulaire de visite médicale pour un étranger en Chine à télécharger sur le site : <http://studyinchina.csc.edu.in> ou <http://www.campuschina.org> ;
7. un plan de recherche sur la formation sollicitée (500 mots au minimum en anglais) ;
8. deux lettres de recommandation de deux enseignants du supérieur ;
9. lettre d'admission dans une université chinoise si disponible ;

10. l'originale de la quittance délivrée par le Trésor Public après le paiement sur le compte **BJ6600100100000010443115-DBSU** des frais d'étude de dossier qui s'élèvent à cinq mille (5000 francs CFA) ;
11. l'ensemble du dossier de candidature doit être en deux (02) exemplaires : les pièces légalisées, la quittance des frais d'étude de dossier payable au Trésor public et le certificat médical sont placés dans une première chemise dossier. Une seconde chemise dossier doit contenir une copie simple de toutes les pièces de la première chemise dossier. Les deux chemises dossiers sont à mettre dans une chemise dossier cartonnée à rabat de couleur jaune.

NB :

- les dossiers incomplets ne seront pas pris en considération ;
- les candidats titulaires d'un diplôme étranger doivent fournir l'équivalence dudit diplôme ;
- les candidats titulaires d'un diplôme d'une université privée doivent fournir leur diplôme cosigné par le MESRS ou le diplôme de l'examen national ;
- en dehors de la pièce numéro 10, tous les documents doivent être en anglais ;
- les candidatures féminines sont vivement encouragées.

La date limite de dépôt de dossier à la Direction des Bourses et Aides Universitaires (DBAU) est fixée **au mardi 5 mars 2024 à 17 heures-00 minute.**



Ansègue GOMEZ COAMI
Secrétaire Général du Ministère